## AR Prefecture

006-210600649-20220915-055\_2022-DE Reçu le 22/09/2022 Publié le 22/09/2022

République Française Loi du 5 Avril 1884 - article 56

## DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GATTIERES

## **SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	22/09/2022
En exercice :	27	9	
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	22/09/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s: Mesdames CAPRINI, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,

Messieurs LUPI-GRASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,

Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU, NERINI,

MARCHAND, DEBONO,

Messieurs BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES, VALLAURI,

**GUENIN, TRUGLIO, PARAGE.** 

Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur DALMASSO représenté par Monsieur DERENNE, Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA-NAVELLO,

Monsieur DRUSIAN représenté par Monsieur BONNET, Madame CREMONI représentée par Madame GUIT-NICOL, Madame SMOLDERS représentée par Monsieur TRUGLIO,

Madame GREC-MERESSE représentée par Monsieur PARAGE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

55.2022 Mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire, du temps périscolaire et extrascolaire

Madame HEYBERGER-PAUL expose:

Le règlement intérieur de la restauration scolaire, du temps périscolaire et extrascolaire a besoin d'être mis à jour par rapport aux éléments suivants :

## AR Prefecture

006-210600649-20220915-055\_2022-DE Reçu le 22/09/2022 Publié le 22/09/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

- Changement du mode de règlement et retour en régie pour les encaissements
- Modalités d'inscriptions et de radiations du Centre d'Accueil de Loisirs

Aussi, je vous propose d'adopter le règlement intérieur joint à la présente, pour la restauration scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente, pour la restauration scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**VALLAURI** Romain

**GUIT-NICOL** Pascale

Le secrétaire de séance,

Le Maire.